

Février 2021

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2020

Dans une volonté d'optimisation des ressources et de développement des expertises et ressources sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres ont élaboré et adopté fin 2015 un schéma de mutualisation des services. Ce schéma est mis en œuvre depuis janvier 2016 par la communauté de communes et les communes ayant souhaité y participer.

Il s'organise aujourd'hui autour de 8 thèmes, correspondant à 8 services mutualisés, présentés dans le tableau ci-dessous.

Service	Nombre de communes adhérentes	Forme de mutualisation	Objectifs	Missions/services proposés
JURIDIQUE	9	service commun	Apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des demandes écrites adressées par les communes adhérentes (peuvent saisir le service deux fois par mois) - Diffusion de notes juridiques à l'ensemble des communes adhérentes
OBSERVATOIRE FISCAL	11	service commun	Permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification sélective des locaux - Préparation et animation des CCID - Assistance fiscale
INGENIERIE URBANISME	18	service commun	Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme - Appui juridique à la prise de décision en commune - Ateliers d'urbanisme
ASSISTANCE MARCHES PUBLICS	5	service commun	Apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics	Rédaction, passation et exécution de marchés publics

GROUPEMENT D'ACHAT	21	service commun	Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle.	Coordination et regroupement des achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels
RESSOURCES HUMAINES	5	service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistante technique aux communes en matière de formation - Mise en œuvre d'une démarche hygiène et sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation</u> : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes , décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra - <u>Hygiène et sécurité</u> : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, aux évacuations
INFORMATIQUE	17	service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter aux communes membres une assistance informatique de 1er niveau - mettre en œuvre un schéma informatique mutualisé et les projets informatiques en découlant (évolution des équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique - création et animation du schéma directeur informatique mutualisé - conduite des projets informatique décidés par les communes concernées
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	21	mise à disposition descendante, réalisée pour une opération donnée et une durée déterminée	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'opérations, sur l'ensemble des domaines de construction (neuve ou réhabilitation) et d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la demande, définition du besoin et programmation - Montage financier de l'opération - Pilotage technique - Organisation des acteurs du projet - Commande de prestations - Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan service par service est dressé sur les actions mises en œuvre et les potentielles évolutions envisagées pour l'année suivante.

JURIDIQUE

9 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE ; ARGELLIERS ; BELARGA ; GIGNAC ; LE POUGET ; SAINT ANDRE DE SANGONIS ; SAINT PARGOIRE ; TRESSAN ; CAMPAGNAN

I. Objectifs et contenu du service

Le service juridique commun est effectif depuis le 1^{er} février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (*conseil juridique divers et précontentieux*). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas intégrés aux missions du service juridique.

II. Bilan des actions mise en œuvre

Au 14 septembre 2020, nous avons totalisé 130 demandes dont 119 ont été traitées dans les délais, représentant plus de 639 heures de travail soit l'équivalent de 92 jours consacrés à la mutualisation depuis le 1^{er} février 2016.

Cette année fut particulière, avec un nombre réduit de demandes d'assistance, sans doute lié à la crise sanitaire et au confinement imposé durant la deuxième partie du premier semestre.

Pour autant, le service a fait face à plusieurs types de demandes (préparation de projets de délibération, note avec préconisations, relecture de conventions, questions relatives aux élections municipales pendant la crise sanitaire, etc) nécessitant souvent plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention.

En complément du traitement des demandes formulées par les communes membres, le service mutualisé a pris l'habitude de faire bénéficier à celles-ci les notes ou powerpoint produits en interne qui peuvent leur présenter un intérêt (exemple : PPT sur la loi de transformation de la fonction publique).

A noter, le service a fait face cette année à de nombreuses demandes d'intervention dans des procédures contentieuses. Comme rappelé dans le point I, le service juridique mutualisé n'a pas pour mission de traiter les contentieux des communes membres (cela est expressément exclu de la convention de mutualisation). En effet, notre service n'est pas dimensionné pour traiter de tels dossiers et nous ne pouvons nous substituer aux conseils qui représentent les communes dans les procédures contentieuses en cours. C'est pourquoi, il est préférable que celles-ci se rapprochent du cabinet d'avocats qui les représente lorsqu'elles se posent des questions liées à un contentieux.

En revanche, le service juridique peut être sollicité dans le cadre de dossiers précontentieux. Nous pourrions vous éclairer juridiquement sans pour autant nous substituer à un avocat si celui-ci est déjà désigné par la commune ou son assureur. L'intérêt de nous solliciter dans ce cadre-là est d'assurer à la commune des prises de décisions légales (aide à la rédaction de courriers/avis à donner sur une

décision prise le conseil municipal/conseils stratégiques/etc) et d'éviter, autant que faire se peut, que la procédure précontentieuse devienne contentieuse.

III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

Communes ayant fait part de leur souhait de participer à cette mutualisation (le cas échéant) : Campagnan (adhésion au 1er novembre 2020)

Incidences : l'arrivée de la commune de Campagnan ne va pas perturber les activités du service. Financièrement elle va provoquer une diminution du coût de refacturation pour les autres communes membres.

IV. Orientations pour l'année 2021

Concernant le service juridique mutualisé, l'évaluation du cabinet KPMG a démontré une certaine satisfaction des communes quant au service rendu. Ceci étant, le service est ouvert à une modification, à la marge, de ses missions actuelles. Les propositions de changements des communes membres pourront être discutées durant l'année 2021 et être intégrées à la prochaine convention de mutualisation qui nous liera à partir de 2022 (exemple : création d'ateliers semestriels pour présenter les réformes en cours ou, plus spécifiquement, d'un débat sociétal comme, par exemple, celui des pouvoirs du maire face à la 5G).

OBSERVATOIRE FISCAL

II COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL ET VALMALLE

I. Objectifs et contenu du service

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui en matière de fiscalité, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire. Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de:

- Vérification sélective des locaux (VSL):
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID

- Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

II. Bilan des actions mise en œuvre

- Les travaux de VSL ont été réalisés sur 6 communes sur 11
- La préparation et l'animation des CCID ont été réalisées pour 1 commune sur 11
- L'apport de réponses à des questions fiscales a été sollicité par 5 des 11 communes

Cette année la sollicitation du service a été moindre en matière de CCID en raison certainement de la crise sanitaire – les CCID se déroule entre mars et avril – et du renouvellement des commissaires suite aux élections municipales.

III. Orientation pour l'année 2021

Concernant le contenu : mise en place d'une formation des nouveaux commissaires des CCID et réunion d'information sur la loi de finances

Concernant le fonctionnement : mise en place d'un calendrier partagé afin d'organiser les CCID des communes qui demandent la participation/animation du service.

INGENIERIE URBANISME

18 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- l'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- l'information thématique des élus
- la mise à disposition de documents
- la réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- des outils d'aide à la décision

II. Bilan des actions mise en œuvre

De manière générale, l'évolution de l'activité du service s'est traduite en 2020 par la création de plus d'une trentaine de fiches pratiques et notes juridiques mais par une réduction du temps de travail imparti sur le suivi PLU et du nombre d'ateliers en raison du confinement.

Par ailleurs un sondage a été diffusé par le service aux commune adhérentes afin de connaître leur niveau d'intérêt pour plusieurs nouveaux sujets à traiter. 16 retours sur 81 contacts ont été reçus.

Les tableaux ci-dessous détaillent le bilan de l'activité du service selon ses 3 thématiques pour l'année 2020 ainsi que l'évolution par rapport à 2019.

THEMATIQUE 1 : Accompagnement sur le suivi des PLU

MISSIONS	En 2019	En 2020
Réunion PPA en commune	10 réunions PPA	2 réunions PPA
COPIIL/COTEC	20 réunions COPIIL	10 réunions COPIIL
Critique de règlement / CPAUP	10 critiques	2 critiques
Création de modèle de document	3 modèles créés	4 modèles créés
Outils de suivi des procédures PLU	2 outils suivi	1 couche SIG
Grille interne de suivi de chaque commune	9 grilles PLU	(mission achevée)
Réunions en interne pour formaliser les avis PPA	9 réunions GT	0 réunions GT
Passage en commission d'aménagement des dossiers PLU.	3 CA	1 CA
Formalisation de rapport en tant que PPA	10 rapports	1 rapport
Relecture de PLU	-	2 règlements

THEMATIQUE 2 : Appui juridique à la prise de décision en commune

MISSIONS	2019	2020
Rédaction de notes juridique (divers)	1 Note	-
Demandes juridiques par mails	70 mails	63 questions
Mise à jour des fiches de la procédure d'élaboration du PLU	-	9 mise à jour
Création de fiches sur les procédure d'évolution des PLU	-	10 fiches
Créations de schémas de synthèse sur les procédure PLU	-	13 schémas
Notes liées à la rédaction concrète d'un PLU	-	4 notes
Archivages des notes et informations juridiques	-	269 doc

THEMATIQUE 3 : Ateliers d'urbanisme

MISSIONS	2019	2020
Atelier d'urbanisme	2 ateliers	1 atelier
Atelier règlement de voirie	3 ateliers	1 atelier

III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

Communes ayant fait part de leur souhait de participer à cette mutualisation :
Montarnaud (adhésion en 2021)

Incidences : Le montant de l'adhésion au service pour 2021 sera réévalué au vu du passage à 100 % de la chargée de mission actuellement à temps partiel et de la réalité de l'implication de la responsable au sein du service mutualisé (20 % de son temps). Le cout ainsi estimé pour 2021 est de 2900€ par commune.

IV. Orientation pour l'année 2021

I. Accompagnement sur le suivi des PLU :

- Continuer l'accompagnement de 6 communes dans leur procédure en cours.
- Accompagner les 4 communes qui ont finalisé leur PLU dans les suites à donner
- Finaliser le toilettage de 2 règlements de PLU entamés.
- Accompagner les communes qui le souhaitent dans les évolutions mineures de leur PLU sans bureau d'études ou les procédures liées à la voirie.

II. Appui juridique à la prise de décision en commune :

- Continuer les notes pour la rédaction concrète des PLU
- Finaliser les notes sur les procédures d'évolution des PLU

III. Ateliers d'urbanisme :

- Réfléchir à de nouveaux Ateliers suite au sondage des communes.
- Réfléchir à de nouveaux groupes de travail suite au sondage des communes

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

5 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, LE POUGET, ST PARGOIRE ET TRESSAN

I. Objectifs du service

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance marchés publics était d'apporter une aide dans la rédaction, la passation et l'exécution des marchés publics afin de les sécuriser juridiquement.

I. Bilan des actions mise en œuvre

4 procédures lancées pour Argelliers et Aniane en 2020

II. Orientation pour l'année 2021

Trouver des pistes d'amélioration du service commun, dans le cadre de la révision du schéma en 2021

GROUPEMENT D'ACHAT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, PLAISSAN, POUZOLS, PUILACHER, ST ANDRE DE SANGONIS, ST GUIRAUD, ST JEAN DE FOS, ST PARGOIRE, ST SATURNIN ET TRESSAN

I. Objectifs du service

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance groupement d'achats était de coordonner et regrouper les achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels afin de réaliser des économies d'échelle.

II. Bilan des actions mise en œuvre

- Organisation d'une commission de gestion paritaire en octobre 2019
- Recensement des besoins en matière de prestations de contrôles réglementaires :
 - o 16 communes ont répondu au recensement et transmis des factures
 - o Les autres communes ont été relancées mi-septembre

III. Orientation pour l'année 2021

- Lancement du marché Contrôles réglementaires
- Trouver des pistes d'amélioration du service commun et étudier d'autres besoins en matière de groupement :
 - o AMO Assurance
 - o Espaces Verts
 - o Voirie communautaire
 - o Achat et entretien de défibrillateurs

RESSOURCES HUMAINES

5 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN

I. Objectifs du service

Le service ressources humaines commun, formation restreinte du service ressources humaines de la CCVH est chargé des domaines suivants :

- formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes (CACES, habilitations électriques, SST, PSC1...) et des formations statutaires obligatoires (intégration, professionnalisation au 1er emploi, tout au long de la carrière, prise de poste à responsabilité), décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra.
- Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, entraînement aux évacuations, ...

II. Bilan des actions mise en œuvre

FORMATION

Une année particulièrement bouleversée par la crise sanitaire qui a conduit à l'annulation de nombreuses sessions de formations.

Intitulé de la formation	Dates de session	Collectivités concernées
Les bases du management *Chef de file: CCVH	Les 09 et 10 03 20	Formation en union cadre CNFPT Gignac, Vendemian, Saint André, CCVH
L'émotionnel au service de la décision et du management *Chef de file: CCVH	Report suite COVID 19	Formation en union cadre CNFPT CCVH/Gignac /La Boissière /Aniane/ Montarnaud / St André de Sangonis /Argelliers

HYGIENE ET SECURITE

- Réunion prévue initialement le **12 Mars 2020** sur le thème du Document Unique et l'Evaluation des Risques Professionnels, annulée en raison de la situation sanitaire

- Proposition d'adaptation du format avec intervention de l'Assistant de Prévention sur le site des communes intéressées sur une 1/2 journée
- Interventions sur sites auprès de 2 communes en aout 2020

III. Orientation pour l'année 2021

Le service RH a été identifiée dans le cadre de l'évaluation conduite en 2020 comme un service à fort enjeux d'évolution. Une redéfinition spécifique du service RH sera ainsi réalisée en 2021, dans le cadre de la révision du schéma de mutualisation, à travers la mise en place d'ateliers avec les communes.

Lors de la commission de gestion paritaire, il a été proposé de revoir le coût du service sur la base uniquement du 0,5 poste formation soit 16 774 € sur la base année pleine 2019, soit environ 3354 € par commune

INFORMATIQUE

17 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

I. Objectifs du service

- L'amélioration et la rationalisation des investissements dans les domaines
 - Des télécommunications et services associés
 - Des matériels de reprographies et services associés
 - Du parc informatique matériel et services associés
 - Du parc informatique logiciel et services associés
- La création de services à destination des communes dont
 - Une assistance informatique de I^{er} niveau articulée autour de
 - L'acquisition et le déploiement et la maintenance du matériel
 - L'assistance technique et bureautique aux utilisateurs
 - Une conduite de projet qui se décline en
 - La création et l'animation du schéma directeur informatique mutualisé
 - La conduite des projets informatique en découlant décidés par les communes concernées

II. Bilan des actions mise en œuvre

En 2020, les activités réalisées auprès des communs membres ont principalement consisté en de la maintenance, du paramétrage et des dépannages (34%), des services d'études, conseils et des réunions (27%), et des installations (24%).

Au total, en 2020, le service mutualisé a été sollicité via 182 tickets qui ont donné lieu à 368 interventions, représentant 415 heures de travail (52% du temps disponible).

L'année 2020 a également été marquée par l'attribution et le démarrage du marché télécom. Le gain annuel estimé est de 326 400€ sur 4 ans.

Le groupement de commande « reprographie » devrait quant à lui permettre une économie de 565 683 € TTC sur la période 2017-2021.

III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

Communes ayant fait part de leur souhait de participer à cette mutualisation :
Montarnaud (adhésion le 16/11/2020)

Incidences : l'arrivée de la commune de Montarnaud ne va pas perturber les activités du service. Financièrement elle va provoquer une diminution du coût de refacturation pour les autres communes membres.

IV. Orientation pour l'année 2021

Suite à la réglementation générale sur la protection des données entrée en vigueur le 25/05/2018, et compte-tenu de l'absence de réactivité du centre de gestion avec lequel quelques collectivités ont contractualisé, l'opportunité d'utiliser le service mutualisé pour se mettre en conformité est soulevée. Cette mise en conformité passe soit par la création d'un poste de délégué à la protection des données mutualisé, soit par un marché de prestation de service via le groupement de commande du service auprès d'un cabinet spécialisé. Cette mutualisation sera d'autant plus opportune et intéressante qu'un grand nombre de communes y participe, sachant qu'il est toujours possible d'intégrer de nouvelles communes au noyau de base.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LAGAMAS, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, ST-SATURNIN DE LUCIAN, TRESSAN, VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Assistance technique dans deux domaines (construction ou infrastructure) pour le compte des communes ayant délibéré en faveur de ce service mutualisé.

Le service vise à accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation de l'opération, la commune conservant l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix et gérer l'opération, en se faisant aider et conseiller :

- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation,
- Montage financier de l'opération,
- Pilotage technique,
- Organisation des acteurs du projet,
- Commande de prestations

- Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

II. Bilan des actions mise en œuvre

Détail du plan de charge 2020 :

- Construction d'un groupe scolaire–Argelliers–1450000€HT
 - Phase travaux en cours
 - 54% de financement
- Travaux et mise en accessibilité de l'Ehpad–Le Pouget–467500€HT
 - Phase DCE en cours
 - 75% de financement
- Construction d'une salle multiactivité–la Boissière–288000€HT
 - Phase permis de construire en cours, initiation des consultations au mois de janvier 2021
 - 70% de financement
- Mairie et cœur urbain–Saint Paul et Valmalle–650000€HT
 - Phase permis de construire en cours
 - 60% de financement
- Requalification de la rue du Pont Neuf–Jonquières–120000€HT
 - Phase travaux en cours
- Requalification du Boulevard Louis MARRES - Aniane – 880 000 € HT de travaux estimé
 - Démarrage de l'étude de maîtrise d'œuvre

Soit un total de 3 350 000 € HT de travaux en 2020.

Actualisation du forfait

Le forfait du service établi dans la convention de mutualisation en 2016 de 200€ a été actualisé en 2020 à 265€.

III. Orientation pour l'année 2021

- Recrutement du chargé d'opération à finaliser : répartition actuelle des opérations sur 2 techniciens dont le chef de service
- Intégration de nouvelles opérations à envisager :
 - Requalification de l'espace public devant la mairie de Saint-Guiraud
- Livraison d'équipements (objectifs fin 2021) :
 - Groupe scolaire Argelliers
 - Travaux et mise en accessibilité de l'Ehpad–Le Pouget
 - Salle multiactivité–la Boissière

CONCLUSION GENERALE

Après 4 années de mise en œuvre et dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux et de l'assemblée communautaire en mars 2020, la communauté de communes s'est engagé en 2020 dans une démarche d'évaluation de son schéma de mutualisation des services.

A partir de 2021, la CCVH et l'ensemble des communes vont passer en phase de révision du schéma. Il s'agira de s'appuyer sur les résultats de l'évaluation pour réfléchir collectivement, dans le cadre de groupes de travail, à l'évolution de services existants et à la création de nouveaux services mutualisés.